



Journal d'informations du Relais Petite Enfance



Dans ce numéro

Page 2

- L'agenda des animations
- La formation continue

Page 3

- Dossier éducation: Quel bazar dans ta chambre !

Page 4

- Pour s'occuper les jours de froid!
- Adresses et n^{os} utiles
- Secteur d'intervention du relais



RELAIS PETITE ENFANCE

«Intercommunal»

23 Quai du Canal
25250 L'Isle-sur-le-Doubs
☎ 06.71.95.64.78
✉ rpe@cc2vv.fr

Adresse postale
RPE CC2VV
11 Rue de la Fontaine
25 3401 Pays de Clerval

Accueil du public



Un bisou pour ta joue
Une fleur pour ton cœur
Un câlin pour ta main
Un baiser pour ton nez
Un sourire pour te dire
Bonne année!

Michèle Bertrand



Après cette année 2020 si particulière, je souhaite que 2021 vous apporte le meilleur, à vous ainsi qu'à vos proches, et que les enfants continuent tranquillement et sereinement leur petit bonhomme de chemin, entourés de bienveillance et d'amour.

De son côté, le relais s'adaptera à la situation sanitaire et continuera d'être à vos côtés.

BONNE ET HEUREUSE ANNEE A TOUS!!

Isabelle KOMIANC
Responsable du Relais

Pour recevoir ce bulletin par mail merci d'en formuler la demande
à l'adresse suivante : rpe@cc2vv.fr
Journal disponible sur le site de la CC2VV www.cc2vv.fr

MARDI		MERCREDI	VENDREDI
8h00/10h00 Mairie MONTENOIS ☎06.71.95.64.78		8h30/11h30 Relais L'Isle/Doubs ☎06.71.95.64.78	13h30/16h30 Relais L'Isle/Doubs ☎ 06.71.95.64.78 Uniquement sur rendez-vous
<u>1^{er} et 3^{ème}</u> 13h30/ 15h30 Centre Médico Social CLERVAL Uniquement sur rendez-vous	<u>2^{ème} et 4^{ème}</u> 14h/ 16h Pôle de proximité route de Gouhelans Rougemont ☎06.71.95.64.78		
Permanence téléphonique les mardis de 16h30 h à 17 h30 ☎06.71.95.64.78			
Accueil sur rendez-vous en dehors des permanences			



Agenda des animations

Destinées aux assistantes maternelles du secteur du Relais qui ont envie de partager un temps de jeux et de découverte avec leur enfant ou celui accueilli. Ces temps sont gratuits. **Pas d'animations pendant les vacances scolaires.**

Au vu de la pandémie actuelle, un calendrier des animations vous sera envoyé en janvier suivant l'actualité sanitaire en vigueur et l'accord du gestionnaire du Relais Petite Enfance.



INFORMATIONS

Evolution des frais de remboursement de la formation continue

IPERIA a créé une nouvelle entité : l'Université Du Domicile" qui sera opérationnelle à partir du 1 janvier 2021.
Cette branche de son activité gèrera entre autres la gestion administrative des dossiers de formation. Les indemnités seront versées directement sur le compte des assistantes maternelles, elles ne passeront plus par les employeurs.
Les assistantes maternelles devront fournir avec leur dossier de formation, à partir du 1 janvier 2021, leur propre RIB.

Formations proposées par le Relais Petite Enfance

- ❖ Comprendre pour mieux accompagner les nouvelles connaissances sur le développement du cerveau (neurosciences) **14h**
- ❖ Préparation du certificat « Acteur Prévention Secours (APS) – Aides et soins à domicile **21h**
- ❖ S'initier aux logiciels de bureautique dans son activité professionnelle dans le cadre du CPF **21h**

Le nouveau catalogue de formation IPERA est disponible au relais.



Nouveaux numéros de téléphone PAJEMPLOI / CAF

A partir du 1er janvier 2021:
Le service qui était auparavant payant devient gratuit et seule la communication est facturée par l'opérateur téléphonique, le prix d'un appel.
Vous pouvez désormais composer le nouveau numéro

0 806 807 253

Service gratuit
+ prix appel



Transfère des points DIF sur le CPF

La possibilité de transfert des points DIF acquis par les assistantes maternelles sur leur CPF est reportée au 20 juin 2021 (fin prévue au 31/12/2020) en raison de la prorogation de l'état d'urgence sanitaire. La mise à jour se fait sur moncompteactivite.gouv.fr

Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020





Dossier éducation: Quel bazar dans ta chambre !

Noël est passé avec son lot de cadeaux et donc de nouveaux jouets venus compléter ceux qui remplissent déjà bien les coffres et les étagères des chambres des enfants...

Parents, professionnels se retrouvent un jour à dire « Quel bazar ! » regardant un espace de jeu sens dessus- dessous: de cubes renversés dans l'évier de l'espace dinette, l'enfant cherchant à s'installer dans le lit des poupées tandis que celles-ci jonchent le sol...Et le rangement des chambres d'enfants est bien souvent source de conflits.

Alors pourquoi les enfants n'aiment-ils pas ranger?

Le rangement est un point de vue d'adulte. Pour la plupart d'entre eux, les objets ont des places bien rangées et définies, alors que les plus jeunes ont besoin de les retrouver là où ils les ont mis pour la dernière fois. Le désordre rassure et puis la vision d'une chambre remplie de tous les jouets, c'est bien plus amusant, cela incite à la créativité et aux expériences, bien plus qu'une chambre rangée.

Le jeu libre, un jeu d'exploration:

Les petits naissent avec une curiosité innée, un profond désir d'apprendre et de grandes capacités d'imagination. Le jeu libre leur donne le terrain nécessaire pour tester leur environnement, réaliser des expériences libres et de manière autonome pour en comprendre toutes les composantes. Et toutes ces expériences vont bien sûr créer du bazar!

Exemple: un enfant qui cherche à entrer dans un lit de poupées, qui vide les cubes dans une bassine donne sens à son jeu: celui de la curiosité scientifique, celle de la mesure volumique. Il va chercher à savoir si son corps peut entrer dans le lit, s'il y a encore de la place pour y mettre d'autres jouets, ou s'il est trop grand. Il va également par ce jeu expérimenter son schéma corporel. Bien sûr que l'enfant les détourne de leur utilisation première mais surtout peut-être s'interroge-t-il: en faut-il encore plus pour remplir la bassine?

Pour que le jeu libre soit générateur de joies et de découvertes le matériel mis à disposition doit correspondre à un besoin de découverte et de compréhension du monde, de sécurité. Les jeux doivent porter la norme NF ou CE, être en bon état, propres, adaptés à l'âge des enfants.

Les limites du jeu libre

La gestion des jeux libres et donc parfois du « bazar » peut devenir difficile quand il y a plusieurs enfants dans la même pièce et qu'ils n'ont pas les mêmes intérêts ludiques. Dans leur démarche exploratoire chacun peut se gêner ce qui peut créer conflits, pleurs. Les interactions négatives qui sont inévitables peuvent être alors canalisées par:

- la mise à disposition de plusieurs jouets identiques permettant à chacun d'explorer selon son âge et sa créativité, sans gêner et pour le bien être de tous.
- l'accompagnement sécurisant de l'adulte afin de permettre à tous les enfants en pleurs, de le rassurer par un contact physique (un câlin, lui proposer une autre expérience similaire à la précédente..)
- la visibilité de l'adulte: ce qui ne veut pas dire jouer en permanence avec l'enfant mais se monter observateur, à l'écoute, tranquille et bienveillant. Cette sécurité affective félicitera les jeux autonomes, les interactions positives, entre les enfants, le gestion de conflits.

L'observation va permettre à l'adulte de comprendre ce qui intéresse les enfants dans le jeu et de pouvoir féliciter encourager par un sourire, une parole sans intervenir. Il pourra aussi enrichir les idées de l'enfant en lui donnant un jouet pour compléter ses explorations. En cas de risque, il pourra aussi l'inviter à orienter son action autrement. Il ne fera pas à sa place, il l'aidera juste un peu plus afin de faciliter son développement.

La place du rangement:

Le rangement n'est pas source de plaisir pour l'enfant, c'est contraignant et compliqué., il préfère sortir les choses. Pour autant, il doit ranger, essayer de faire et réussir même s'il éprouve du déplaisir. C'est un pas vers ce qui l'attend plus tard lors de sa vie d'élève, d'étudiant, de professionnel.

Comment faciliter le rangement?

La coopération est facilitatrice. En initiant le rangement et en mettant l'enfant à contribution, l'adulte l'encouragera. Certains défis permettent d'augmenter l'envie: « On essaie de tout ranger en 5 minutes et après on pourra regarder un livre ensemble. » L'adulte évitera le chantage, non éducatif. Il y a des moments plus propices au rangement qui permettent aussi d'installer des rituels: avant le repas, avant d'aller au lit par exemple.

Il est important de rester souple et de ne pas vouloir qu'une chambre d'enfant soit impeccable. Des jouets pourront trouver leur place dans un coffre, d'autres sur des étagères. L'enfant doit ressentir qu'il a un minimum d'autonomie dans son espace de vie.

Par contre, l'enfant doit apprendre à respecter les pièces communes(cuisine, salon)demandant un minimum d'ordre.

Par ailleurs, une seule chose à la fois doit lui être demandée et de manière précise. Dire « range ta chambre », insécurise l'enfant qui ne sait pas toujours par où commencer. En savourant à haute voix le plaisir d'une chambre rangée, en le verbalisant, l'adulte permette à l'enfant de prendre conscience de ce qui a été fait. Enfin, rien ne vaut l'exemple!

-Avant 12 mois l'adulte pourra monter et ranger avec l'enfants et verbaliser les gestes qu'il fait.: « Les poupées vont dans le lit, les cubes dans leur boîte,, »

-Vers 2 ans, on peut associer l'enfant à l'ordre du rangement: « on range déjà les voitures ou les animaux? »

-Vers 3 ans: l'adulte peut organiser le rangement »je range les livres et toi tu ranges les cubes? Ca te va?

Peu à peu, l'enfant pourra être capable de ranger et d'éprouver du plaisir à le faire, notamment avec l'adulte et pourquoi pas un jour faire du rangement un acte naturel.





Pour s'occuper les jours de froid

Peinture à doigts faite maison

50 g de fleur de maïs

½ cuillère à café de sel

1 ½ cuillère à café de sucre

250 ml d'eau (1/4l)

Colorant alimentaire



Recette

Mélanger la fleur de maïs, le sel, le sucre puis ajouter l'eau.

Faire cuire sur feu doux ou moyen et laisser épaissir (environ 10 minutes).

Laisser refroidir, vous obtenez une pâte.

Ajouter enfin les colorants.

Cette peinture peut servir de colle !



Adresses et
numéros utiles

Caisse d'Allocations Familiales Doubs

🌐 www.caf.fr

☎ 3230

→ Montbéliard

📍 3 Rue L. Blum 25216

→ Besançon

📍 2 Rue D. Papin

URSSAF

→ Montbéliard/Belfort

📍 12 Rue Stroltz 90020 BELFORT Cedex

☎ 0 820 39 59 09

🌐 www.belfort.urssaf.fr

URSSAF

→ Besançon 25037 Cedex

📍 2 Rue D. Papin

☎ 0 820 39 52 21

🌐 www.urssaf.fr

CENTRE PAJEMPLOI

📍 43013 LE PUY EN VELAY

☎ 0 806 807 253

🌐 www.pajemploi.urssaf.fr

IRCEM (retraite, prévoyance, DIF...)

☎ 0 980 980 990

🌐 www.ircem.com

Pôle emploi 🌐 www.pole-emploi.fr

→ Montbéliard

📍 ZA La Velote 29 Av. des Alliés

☎ Service employeur 0 826 08 08 90

☎ Accueil allocataire 39 49

→ Besançon

☎ Accueil allocataire 39 49

☎ Service employeur 0 826 08 08 25

Inspection du Travail

☎ Besançon : 03 63 01 71 80

Le relais est un service gratuit géré par la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes .
Il fonctionne grâce au soutien financier de la CAF, du Conseil départemental du Doubs et des communes partenaires.

